



## Maçon/ne CFC, édicition

### Maçon/ne CFC

SWISSDOC 0.430.18.0, 5.430.3.0, n° 51008

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Audition: 13 novembre 2023

Édicition: 5 juin 2024

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2025

Procédure de qualification, certificat et titre: 1<sup>er</sup> janvier 2028

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de maçon/ne CFC du 14 septembre 2010 (51006).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de [www.baumeister.ch](http://www.baumeister.ch) et sous [www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr](http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr).

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch) et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch).